

Motion

(1537)

en faveur de l'adhésion du canton de Genève à l'Accord de Karlsruhe

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la nécessité de réaliser, avec les départements français limitrophes, des projets touchant à l'aménagement du territoire, au logement, à la mobilité et à d'autres équipements d'intérêt régional ;
- l'absence de structures juridiques communes pour assurer le financement, l'organisation et l'exploitation de ce type d'équipement ;
- l'urgence de trouver des solutions pratiques dans ces domaines,

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre, en collaboration avec la Confédération, les travaux nécessaires à l'adhésion du canton de Genève à l'Accord de Karlsruhe.